



Traité Baba Batra

Michna 4 - Chapitre 1

כְּתֹל חֶצֶר שְׁנַפֵּל,
מְחִיבִין אוֹתוֹ לְבָנוֹתוֹ עַד אַרְבַּע אַמּוֹת,
בְּחֻזְקַת שְׁנֵתָן,
עַד שְׂיָבִיא רְאִיָּה שְׁלֵא בְּתָן.
מֵאַרְבַּע אַמּוֹת וְלַמַּעַלָּן,
אֵין מְחִיבִין אוֹתוֹ.
סָמַךְ לוֹ כְּתֹל אַחֵר,
אֶף עַל פִּי שְׁלֵא בְּתָן עָלָיו אֶת הַתְּקָרָה,
מְגַלְגֵּלִין עָלָיו אֶת הַכֹּל,
בְּחֻזְקַת שְׁלֵא בְּתָן,
עַד שְׂיָבִיא רְאִיָּה שְׁנֵתָן.

Si un mur d'une cour s'écroule, on force chacun à le rebâtir jusqu'à une hauteur de 4 coudées, étant présumé qu'il a payé [sa part], à moins qu'il apporte une preuve qu'il n'a pas payé. A partir de 4 coudées et au-dessus, on ne peut l'obliger. S'il a construit un autre mur à côté, bien qu'il n'ait pas placé la charpente dessus, on le charge du tout, étant présumé qu'il n'a pas payé [sa part], à moins qu'il apporte une preuve qu'il a payé [sa part].



Elie (n°9) : Ne pas sortir sans permission

Elie apprend à ne jamais sortir de chez lui sans permission : livret de 16 pages couleur et plastifiées !
Outil pédagogique hors-norme : les dessins et dialogues sont emplis de morale juive pour éduquer l'enfant selon les bonnes valeurs !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions